

**Bureau syndical du
 18 Novembre 2021**

DELIBERATION N° 2021-11-086

Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la réception, au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à dix heures trente, le bureau syndical convoqué, le douze novembre par le Président, dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	9	8	

Présents :

GIANNI Georges, POLI Xavier, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, NEGRONI Jérôme, DOMINICI François, CICCADA Vincent

En visioconférence :

MICHELETTI Vincent

Absents :

FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frederick.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 23/11/2021
 et de la publication de l'acte le: 23/11/2021



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211118-2021-11-086-DE
 Date de télétransmission : 23/11/2021
 Date de réception préfecture : 23/11/2021

Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la réception, au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2021.

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans seuil minimum ni maximum, avec une durée de 36 mois reconductible une fois 12 mois tacitement.

Cette consultation a été allotie en 4 lots :

Lot 1 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Cap Corse, région bastiaise et Balagne.

Lot 2 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Plaine Orientale

Lot 3 : Réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel -secteur Ouest Corse et région ajaccienne

Lot 4 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Viggianello

Lors de la CAO du 14 octobre dernier, les lots n° 1,2 et 4 ont été déclarés infructueux compte-tenu du caractère inacceptable des offres reçues en raison du dépassement des crédits qui leur étaient alloués. Il a dès lors été décidé de lancer une procédure avec négociation en ne faisant participer que les prestataires ayant remis une offre lors de la procédure initiale.

En ce qui concerne le lot n°3, la Commission d'appels d'offres du 14 octobre, a décidé de reporter la décision d'attribution dans l'attente du résultat des négociations sur les trois autres lots afin d'appréhender l'impact financier global de cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2021 a émis un avis en se fondant sur l'analyse des offres effectuée après la procédure de négociation lancée pour les lots 1,2 et 4.

Les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Pour le lot 1 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 1 086 225,46€ H.T..

- Pour le lot 2 : le groupement d'entreprises STOC – Francisci Environnement avec une offre financière estimée à 810 982,64€ H.T..

- Pour le lot 3 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 806 780,81€ H.T..

- Pour le lot 4 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 315 238,83€ H.T..

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211118-2021-11-086-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec les candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur chaque lot.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2021,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 18 novembre 2021
Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec les candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :
 - Pour le lot 1 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES
 - Pour le lot 2 : le groupement d'entreprises STOC – Francisci Environnement
 - Pour le lot 3 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES
 - Pour le lot 4 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211118-2021-11-086-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021